

Faut-il former plus d'architectes ?

« *Oui* », répondent les directeurs des 22 écoles d'architecture (20 écoles nationales plus l'Insa intégrée à l'Université de Strasbourg et l'Esa, école privée parisienne) qui ont alerté leur tutelle, la ministre de la culture, Aurélie Filippetti, sur l'état de leurs finances : disposant d'en moyenne 7 000 euros par an et par étudiant (voir Le Monde du 29 juin), soit moitié moins que pour les formations artistiques, ils les jugent exsangues.

Peu d'architectes en France

Dans leur argumentaire, les directeurs d'écoles s'alarment « *que notre pays laisse s'aggraver le déficit du nombre des architectes* ». Avec 43 000 professionnels diplômés, dont 30 000 inscrits à l'Ordre, la France compte donc 45 architectes pour 100 000 habitants, contre 87, en moyenne, en Europe, 52 au Royaume-Uni, 78 en Espagne, 80 aux Pays-Bas, 106 en Belgique, 150 en Suède et 1 280 en Allemagne !

Vincent Michel, président du collège des directeurs d'écoles d'architecture, vante la qualité de la formation dispensée en France, dont témoignent les rapports de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aerers), qui a donné la note A à 19 écoles, A+ à celle de Versailles, que dirige M. Michel, et B à celle de Montpellier et à l'Esa Paris (privée). Il fait, en outre, valoir le bon taux d'insertion professionnelle, de 85%, trois mois seulement après l'obtention du diplôme d'Etat (délivré après cinq ans, soit au grade de master, et, depuis 2007, une année supplémentaire, en alternance, pour ceux qui envisagent de s'inscrire à l'Ordre des Architectes avec l'habilitation de maître d'œuvre en nom propre).

Des revenus faibles et un chômage élevé

Mais bien que peu nombreux, les architectes français sont loin de rouler sur l'or. A en croire le conseil national de l'Ordre et l'enquête qu'il a menée en juillet 2011, sur un échantillon de 804 professionnels exerçant en agences, la profession a subi de plein fouet la crise, le chiffre d'affaires dégingolant d'en moyenne, par agence, 278 480 euros en 2008, à 276 142 euros en 2010. Ils sont 27% à déclarer moins de 50 000 euros de recettes annuelles. Le revenu moyen annuel a, en conséquence, chuté lui aussi, passant de 41 139 euros, en 2008, à 34 299 euros en 2010. Le revenu médian annuel s'établit donc au niveau plutôt modeste de 27 000 euros, en 2010. C'est une rémunération franchement peu attractive pour des architectes qui ont, en moyenne, vingt ans d'ancienneté ; 21% de ces professionnels déclarent même gagner moins de 10 000 euros, en 2010, alors qu'ils étaient seulement 15%, en 2008. A l'opposé, ceux qui perçoivent plus de 50 000 euros dans l'année ne sont plus que 18%, contre 20% lors de la précédente enquête, en 2008. Par ailleurs, 41% des agences emploient des salariés et les chiffres les concernant sont à peine plus encourageants, puisque le salaire mensuel médian est de 2 100 euros, en stagnation depuis trois ans. Le moral de la profession se ressent de ces gains réduits : 75% des architectes interrogés, en 2010, se déclarent encore « satisfaits de leur situation », mais ils étaient 80% en 2008. Les « très satisfaits » ne sont plus que 12%, contre 18% auparavant.

Forte demande d'études malgré un taux de chômage élevé

Selon une autre enquête auprès de Pôle Emploi, le taux de chômage dans la profession d'architecte oscille entre 7,4%, au meilleur de la conjoncture, en 2007, et 14,22% au plus fort de la crise, en 2009, pour s'établir à 10,9% en mai 2010. Plus de 3 000 professionnels sont inscrits à Pôle Emploi et la situation est particulièrement aiguë en Ile-de-France. Dans ce contexte pourtant peu favorable, les 22 écoles d'architecture, qui accueillent 18 000 étudiants, sortent chaque année 2 000 nouveaux diplômés (malgré une certaine évaporation puisque on dénombre 3 000 entrants, par an). Ils pourraient d'ailleurs être plus nombreux encore, puisque les écoles refusent du monde et pratiquent une sélection sévère, en n'acceptant, en moyenne, qu'un étudiant sur quinze candidats. L'adhésion de ces écoles au logiciel Admission Post-Bac d'inscription par Internet a contribué à l'afflux de postulants. « *Faute de places, nous devons certes sélectionner mais nous ne savons pas très bien sur quels critères, le bac scientifique, par exemple, n'étant pas un pré-requis* », explique Vincent Michel.